

COMMUNE de PEYROLE



République Française
COMMUNE DE PEYROLE

**Nombre de
membres
en exercice: 13**

Séance du mardi 28 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-huit janvier, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence du Maire Adjoint Alain CAMALET.

Présents :8

Sont présents : Alain CAMALET, Roland FOULON, Didier BURATTO, Gwénaél GRANGER, Geneviève IMART, Florian RAPOSO, Georges GEERAERT, Pascal TARROUX.

Votants : 11

Représentés : Richard BRUNEAU par Alain CAMALET, Emmanuel CAVAILLES par Didier BURATTO, Nathalie RAMOS par Florian RAPOSO.

Excusés :

Absents : Gilles LACROIX, Hervé DESSENNE.

Secrétaire de séance : Roland FOULON.

Objet : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 02 décembre 2024

M. le Maire adjoint Alain CAMALET rappelle au conseil les différentes délibérations et sujets divers constitutifs du précédent conseil.

M. le Maire adjoint Alain CAMALET demande l'approbation du compte rendu du conseil municipal précédent.

Le conseil APPROUVE, 10 POUR, 0 contre, 1 abstention.

Objet : N°2025-01-28-01 : Choix de la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement du carrefour RD10 et RD87 au Pas de Peyrole

M. Didier BURATTO explique qu'il s'agit du marché de la Maitrise d'œuvre pour la réalisation de l'aménagement du carrefour RD10 RD87, qui a été soumis à appel d'offre. La Mairie est Maitre d'ouvrage. Des réunions de la commission d'appel d'offre ont eu lieu. La consultation pour la mission de Maitrise d'œuvre portait sur les travaux :

- Aménagement du carrefour en tranche ferme
- Aménagement de la zone d'entrée du Pas de Peyrole et parking en tranche optionnelle.

L'enveloppe Hors Taxe affectée à la réalisation des travaux d'aménagement du carrefour est fixée dans l'appel d'offre à 410 000,00 €. Le montant a été affiné avec les études préalables des techniciens du département.

Nous avons reçu 6 offres : Une négociation écrite a été menée avec les 6 candidats. En fin de négociation toutes les offres ont été à nouveau analysées et sont régulières.

Les critères d'évaluation ont été définis initialement et suivis. Ils ont évalué :

- Valeur technique de la prestation proposée :
 - o la qualité de la méthode proposée.

- la répartition des rôles et des temps pour la mission de Maitrise d'œuvre.
- Le prix de la prestation.

Un classement des offres est établi pour les deux hypothèses suivantes :

- la tranche ferme (aménagement du carrefour).
- la tranche ferme + optionnelle (aménagement du carrefour + entrée du Pas de Peyrole - parking).

Le choix de retenir le candidat, et de retenir la tranche optionnelle ou non, doit faire à présent l'objet d'une délibération.

Des discussions ont lieu au sujet de l'aménagement de l'entrée du Pas de Peyrole, incluant notamment des emplacements de parking, dont tous les éléments ne sont pas présents aujourd'hui pour lancer ces travaux, contrairement au projet du rond-point qui regroupe tout le nécessaire pour un démarrage rapide. L'entrée du Pas de Peyrole avec parking pourrait toujours se faire dans un second temps.

M. le Maire adjoint Alain CAMALET demande l'approbation du conseil municipal pour le choix d'engager la tranche ferme, et le choix du candidat le mieux classé.

Le conseil APPROUVE, 10 POUR, 0 contre, 1 abstention.

Objet : N°2025-01-28-02 : Demande de subvention DSIL (Dotation de soutien à l'investissement)

M. Alain CAMALET explique qu'il faut déposer avant le 14 février 2025 un dossier auprès de la préfecture.

M. le Maire adjoint Alain CAMALET demande l'approbation du conseil municipal

Le conseil APPROUVE, 11 POUR, 0 contre, 0 abstention.

Objet : N°2025-01-28-03 : Demande de subvention au conseil départemental

M. Alain CAMALET explique qu'il faut déposer avant le 14 février 2025 un dossier auprès du département.

M. le Maire adjoint Alain CAMALET demande l'approbation du conseil municipal

Le conseil APPROUVE, 11 POUR, 0 contre, 0 abstention.

M. Alain CAMALET explique qu'il faut déposer avant le 14 février 2025 un dossier auprès de la région.

M. le Maire adjoint Alain CAMALET demande l'approbation du conseil municipal

Le conseil APPROUVE, 11 POUR, 0 contre, 0 abstention.

Objet : N°2025-01-28-04 : Demande de fonds de concours à la communauté Gaillac-Graulhet

M. Alain CAMALET explique que nous disposons d'un fond de concours 67000 € auprès de l'agglomération GG.

M. le Maire adjoint Alain CAMALET demande l'approbation du conseil municipal pour demander la totalité du fond qui expire en 2026.

Le conseil APPROUVE, 11 POUR, 0 contre, 0 abstention.

Objet : N°2025-01-28-05 : Devis ancienne école

M. Alain CAMALET explique que les diagnostics préalables aux travaux sont réalisés et conformes. Des devis pour renouveler les fenêtres du rez-de-chaussée ont été reçus.

Le conseil APPROUVE, 11 POUR, 0 contre, 0 abstention.

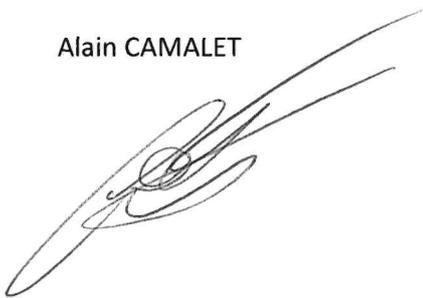
Objet : N°2025-01-28-06 Questions diverses :

- Alain CAMALET explique qu'une barrière du pont en bas de la route de la Tandounio, va être remplacée.
- Alain CAMALET explique que nous avons reçu l'information qu'une redevance de 20€ par an pour le contrôle de l'assainissement individuel a été votée par le syndicat SMAEP (syndicat mixte d'adduction d'eau potable du Gaillacois).
- Alain CAMALET explique qu'il y a eu des dégradations de biens publics au Pas de Peyrole. La municipalité souhaite rappeler à la vigilance de tous.
- Georges GEERAERT propose d'installer des boîtes à livres dans les abris bus de Peyrole.
- Mme Geneviève IMART propose un panneau qui signale la crèche aux automobilistes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h31.

Le Maire-Adjoint

Alain CAMALET



Le secrétaire

Roland FOULON

